



MIX MOBILITES : Stations de mobilité en milieu rural – Pays de Lumbres

Mots clés : Autopartage, Vélopartage, drive solidaire

■ Territoire d'expérimentation

La CC du Pays de Lumbres est une intercommunalité rurale constituée de 36 communes pour une population totale de 23 275 habitants située dans le PNR des Caps et Marais d'Opale. Elle se développe au sein d'un bassin de mobilité correspondant au périmètre du SCOT du Pays de Saint-Omer (Pôle Métropolitain Audomarois) localisé dans le Pas-de-Calais (Région des Hauts-de-France). Le territoire de 269.27km² est composé en 11 bassins de vie et structuré entre la ville de Lumbres de 3801 habitants, qui concentre les pôles d'emplois, les équipements et les services structurants (Maison de services publics, centre aquatique, etc.) et 11 pôles de proximité. La densité moyenne est de 86 habitants/km² et de 75 habitants/km² en dehors du bourg-centre.

PROJET ACCOMPAGNÉ PAR LE
**PROGRAMME FRANCE MOBILITES -
FRENCH MOBILITY—TERRITOIRES
D'EXPERIMENTATION DE NOUVELLES
MOBILITES DURABLES**

DURÉE PROJET > 36 MOIS

MONTANT DU PROJET > 216 170,00 €
DONT AIDE AMI > 100 000 €

LOCALISATION > Région Hauts de France
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS



PORTEUR DE PROJET



■ Description projet

■ Enjeu/besoin

Selon les données INSEE 2015, sur le Pays de Lumbres, près de 87,8% des déplacements domicile-travail se font en voiture contre 3,1% pour la marche et 1,2% pour les deux-roues ou les transports en commun. Trop peu d'alternatives sont aujourd'hui disponibles sur le territoire. Le Pays de Lumbres, de par sa situation géographique et son caractère rural, est un territoire dominé par l'autosolisme. Or cette dépendance n'est pas sans poser de problèmes, tant d'un point de vue environnemental que social (précarité énergétique liée au renchérissement des prix de l'énergie, difficultés pour trouver des solutions de déplacements pour certains publics). Parallèlement, nombre d'habitants sont convaincus qu'ils n'arriveront plus à se déplacer demain en zone rurale. Offrir aux habitants des alternatives à la voiture individuelle est un enjeu majeur pour les Territoires ruraux.

PARTENAIRES SUR LE PROJET

Agence d'urbanisme, Conseil Régional, Département, ADEME, CEREMA, DREAL, PNR CMO, Communes, Commerçants et Associations

CONTACT

BEUZELIN TANGUY

03 21 12 94 94

tangy.beuzelin@ccplumbres.fr

Pour en savoir plus

[Site web projet](http://www.cc-paysdelumbres.fr/)

<http://www.cc-paysdelumbres.fr/>

Expérimentation

Le projet se décompose en plusieurs volets :

- Volet 1 : Déployer l'autopartage électrique à l'échelon intercommunal sur 5 nouveaux sites (pour un total de 7 stations). Il s'agit de poursuivre l'expérimentation actuelle menée sur 2 communes (depuis juillet 2018) proposant la mise à disposition d'un véhicule électrique avec borne de recharge sur 5 sites supplémentaires. La principale évolution vis-à-vis de l'existant consistera à proposer des véhicules d'un gabarit différent (véhicule léger) pour une diversité de l'offre.
- Volet 2 : Transformer les stations d'autopartage en stations de mobilité avec une mise à disposition de vélos. Sur les 7 stations (existantes et futures) disposant déjà d'une voiture électrique en autopartage, il s'agit d'apporter un service supplémentaire avec la mise à disposition de vélos à assistance électrique (2 à 3 sur les secteurs ruraux, 6 sur le bourg-centre). Ces vélos disposeront a minima d'un système de géolocalisation pour faciliter le fonctionnement et l'évaluation du dispositif.
- Volet 3 : Apporter une offre solidaire de mobilité en déployant un outil mettant en relation des conducteurs bénévoles et des passagers en incapacité de conduire via les véhicules en autopartage. Il s'agit d'identifier une communauté de conducteurs prêts à aider bénévolement des passagers dans l'incapacité de conduire (personnes âgées, personnes sans permis...) à partir des véhicules électriques en autopartage réservés par les demandeurs.
- Volet 4 : Déployer un outil numérique commun de service (permettant de rendre visible la totalité de l'offre), de gestion et d'évaluation et finalement d'aide à la décision quant à l'amélioration de l'expérimentation.

Plusieurs points d'accueil des publics seront mis en place notamment dans les mairies des communes et au sein de la Maison des Services intercommunale.

Un comité permanent des usagers permettra d'évaluer le dispositif et d'apporter les correctifs nécessaires à son optimisation.